REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2024

A 20H30 EN MAIRIE

Etaient présents : Jean Luc DAVAL POMMIER, Chantal CREPET, Marie FRERY, Matthieu TROUSSEL Jean Luc PERRIN, Jeoffrey BALMET, Marcel CORNET, Laurence MAITRE, ,Jean Michel ROFFINO

Etait absente : Jacqueline MARCUCCILLI

Après lecture du compte rendu du 16 Mai 2024, les élus l’approuvent.

Mr le Maire propose aux élus d’ajouter à l’ordre du jour une délibération demandée par le Trésor Public pour des créances en non valeurs. Les élus acceptent la proposition.

Abordant l’ordre du jour, les élus

- VALIDENT la demande de subvention auprès de LFA sur l’enveloppe 2 de soutien aux communes dans laquelle il reste 6 760 € concernant l’achat du véhicule pour l’agent communal

- ACCEPTENT la mutualisation demandée à LFA pour la compétence défense incendie qui incombe aux communes sur un réseau d’eau gérée par LFA. La commune adhère au niveau 1 : 37 € par poteaux incendie plus un forfait de 591 € pour 4 ans

- SOULEVENT que le programme d’aménagement du développement durable pour le PLUI n’est pas adapté à notre territoire rural

- SOUHAITENT s’équiper d’un vidéo projecteur

- REFLECHISSENT sur la possibilité d’embaucher temporairement une personne pour seconder notre agent communal,

- DEMANDENT des devis pour le fauchage des chemins

- REFUSENT de financer l’étude complémentaire géotechnique pour la Maison Marguerite estimant que l’architecte, maitre d’œuvre, présent lors des prélèvements n’a pas effectué le contrôle

- SONT INFORMES que la commune n’a pas été retenue pour la subvention de l’Etat (DETR 228 000 €) pour la Maison Marguerite et les difficultés financières du Département. Les subventions sont reportées en 2025.

- ACCEPTENT les créances en non valeurs pour un montant de 478.50 €

- ACCEPTENT la mutualisation du CDG42 pour une proposition de la prise en charge par la commune de la prévoyance pour nos agents d’un montant mensuel minimum de 7.50 € à compter du 1er Janvier 2025

L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée